

La pratique de l'échographie dans le dépistage prénatal se trouve menacée par les décisions aberrantes de la plus haute juridiction du pays, qui a déjà reconnu par trois fois comme préjudiciable « le fait de naître ».

Les échographistes, qu'ils soient gynécologues ou radiologues, vont interrompre toute activité de diagnostic des malformations fœtales, à partir du 1^{er} janvier 2002.

Le public doit savoir que :

- *les tests de dépistage des malformations fœtales ne pourront jamais atteindre une certitude absolue.*
- *il est impossible de détecter toutes les anomalies, à fortiori celles qui se révéleront plus tard.*
- *les tests de confirmation de malformations chromosomiques entraîneront plus de morts de fœtus normaux qu'ils ne permettront d'en dépister.*
- *ce type d'attitude aura pour effet de proposer aux futures mères une interruption de grossesse en cas de doute quant à la normalité fœtale avec, à nouveau, des pertes importantes de fœtus normaux.*
- *on nous demande 100 % de réussite, alors que seulement 60% des anomalies sont dépistables.*

Nous nous déclarons incompetents pour le type d'examen parfait que l'on exige de nous.

NON à l' EXAMEN PARFAIT 100% de BON Diagnostic : nous ne savons pas Faire

**OUI à l'EXAMEN CONSCIENCIEUX,
OUI aux BONNES CONDITIONS TECHNIQUES,
OUI au RESPECT DU CHOIX du COUPLE VIS à VIS d'une ANOMALIE ou d'un HANDICAP
OUI à l'AIDE A LA PRISE EN CHARGE d'un éventuel HANDICAP**